

COMMUNE DE SCHERWILLER

**DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS**  
**PERTES DE RÉCOLTE 2021 GEL ET PLUIES EXCESSIVES VIGNOBLES**

**AVIS AUX  
EXPLOITANTS  
AGRICOLES**

**Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 14 Décembre 2022.**

À Scherwiller



Le 14 Décembre 2022

Le Maire,

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.